



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRICULTURE :
KIT DE LUTTE CONTRE LA COVID-19



Vous exercez une activité agricole : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ?

CORONAVIRUS

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre. D'où l'importance:
 - d'éviter les contacts physiques ;
 - de porter un masque grand public (90 % de filtration – catégorie 1) ou chirurgical ;
 - de respecter une distance minimum d'un mètre entre les personnes, ou de deux mètres quand le port du masque n'est pas possible.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés. D'où l'importance d'aérer régulièrement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.

Mesures organisationnelles

- **L'étalement des horaires** doit permettre d'éviter les pics d'affluence et de faciliter la distanciation dans les transports en commun, à l'entrée et la sortie de l'entreprise, dans les ascenseurs, les couloirs, les vestiaires, lors des pauses ou du déjeuner...
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace et de respecter la jauge de référence ;
- **Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène** diffusés par le ministère de la Santé doit régulièrement être rappelé. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...) et poubelles spécifiques ;
- **Les moments de convivialité** sont suspendus ;
- **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- **Assurez-vous de la conformité et du bon fonctionnement de système de ventilation** afin d'apporter l'air neuf adéquat. Organiser l'aération des espaces de travail et d'accueil du public aussi souvent que possible. Au besoin, l'installation d'un détecteur de CO2 avec un seuil de 800 ppm permet d'alerter les occupants de la nécessité de ventiler le local.



→ **Un référent Covid doit être désigné.** Ce peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.

→ **Les cas contact et personnes symptomatiques doivent être isolés** sans délais. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.



Les bons réflexes

→ **Porter un masque grand public à 90 % de filtration (catégorie 1) ou chirurgical dans tous les lieux collectifs clos.** Les masques sont fournis par l'employeur. Il doivent couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton. Changer le masque toutes les 4 heures ou quand il est souillé ou mouillé.



Il existe des exceptions au port obligatoire du masque pour :

- Les salariés seuls dans un bureau ;
- les salariés travaillant dans un atelier correctement ventilé ou aéré, où ils sont peu nombreux et éloignés et portent des visières, la distance à respecter entre les personnes doit alors être de deux mètres ;
- certains métiers très spécifiques. Consulter travail-emploi.gouv.fr

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
 - frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.

Affichette disponible sur www.santepubliquefrance.fr

- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre distance physique d'au moins un mètre ou de deux mètres si le port du masque est impossible ;

- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;

- **Participer et faciliter les campagnes de dépistage** et le contact tracing ;

- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus. Les cas contacts ou personnes symptomatiques ou malades sont placés en arrêt maladie sans jour de carence.



Personnes en situation de handicap

- **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier.

- **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés. **Plus d'infos sur :** www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique** « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

- **Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies** (solidarites-sante.gouv.fr) **ou au 3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.



1. PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

→ Mettre à disposition en quantité suffisante les moyens d'hygiène suivants :

- savon liquide/gel hydroalcoolique (SHA),
- masques,
- bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers,
- essuie-mains à usage unique,
- sacs-poubelle,
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels et outils.



→ Affichage des recommandations (mesures barrières, lavage des mains, gel hydroalcoolique) :

- dans les sanitaires,
- dans les vestiaires, locaux de pause et de restauration,
- à proximité des bidons d'eau,
- à l'intérieur des engins et véhicules.

→ Dispositif de sécurité travailleur isolé (téléphone mobile, trousse de secours, etc.).

→ Privilégiez les moyens de communication à distance :

- limitez le partage de papier et crayons,
- privilégiez l'utilisation des ordinateurs et téléphones.

Organisez la journée de travail, anticipez :

→ Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail.

→ Dans la mesure du possible, évitez les réunions en présentiel, les rassemblements lors de l'échange de consignes et suspendez les moments de convivialité.

→ Évitez les prises de poste collectives sur un site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée.

→ Organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.

→ Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts. Privilégiez la pose / dépose.

→ Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.





1. PRÉPARER

Anticipez la coactivité :

→ Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :

- « marche en avant » : flux de déplacement uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser),
- marques aux sols pour le respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre les postes de travail,
- limitation du nombre de personnes dans une pièce en fonction de la jauge préconisée par le protocole national en entreprise.

→ Organisez les déplacements vers les chantiers :

- pas de transport collectif : utilisation individuelle des véhicules,
- si covoiturage : la présence de plusieurs salariés dans un véhicule est possible à la condition du port du masque par chacun, de l'hygiène des mains et du nettoyage régulier du véhicule. Limiter à deux passagers par véhicule avec une installation en croix (un devant et un derrière),
- intervenez sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue.

→ Organisez les vestiaires :

- préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
- attribuez des casiers individuels et définissez une jauge maximale d'accès aux vestiaires,
- signalez les flux d'entrée et de sortie,
- aérez et nettoyez les vestiaires le plus souvent possible.

→ Organisez les pauses :

- priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si la météo le permet),
- en salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières :
 - › port du masque sauf pour boire et manger,
 - › nettoyage des mains avant et après le repas,
 - › aération le plus souvent possible,
 - › nettoyage avec produit actif contre le SARS-CoV-2 des surfaces utilisées après chaque convive,
 - › nettoyage des machines (micro-ondes, machine à café) après chaque utilisation,
 - › usage de couverts personnels,
 - › flux d'entrée et de sortie distincts,
 - › distance de sécurité entre les personnes de deux mètres et disposition des tables en quinconce,
 - › interdiction de regroupements autour des machines à café et distributeurs,
 - › limitation du nombre de personnes présentes en fonction de la jauge recommandée par le protocole national en entreprise.

→ Organisez le local fumeur :

- limitez à deux personnes,
- respect de la distanciation,
- pas d'utilisation de gel hydroalcoolique (produit inflammable),
- lavage des mains en entrant et sortant,
- aérez.

2. RÉALISER

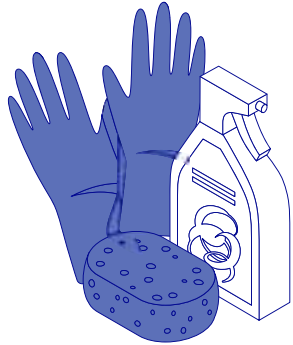


- Pour les travailleurs en extérieur, essayez de préserver la distanciation en organisant le travail dans des parcelles différenciées, avec plusieurs rangs d'écart, en favorisant le travail en décalé et le travail côte à côte (plutôt qu'en face à face). Le port du masque est obligatoire lorsque le respect de la distanciation de deux mètres est impossible. Il est fortement recommandé le reste du temps.
- **Quand l'intervention à plusieurs sur une même tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.**
- **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
- **Limitez les rotations** de poste dans la journée.
- **Privilégiez les outils individuels.** Si c'est impossible, désinfectez fréquemment les outils et le matériel partagés (lors de la transmission entre collègues, au début et à la fin de la journée de travail).
- **Conduite d'engins agricoles :**
 - **limitez la présence en cabine** à une seule personne,
 - **attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne.** Si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées, etc.,
 - **mettez en oeuvre les gestes barrières** lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme,
 - **aérez les cabines des engins.**
- **Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) :**
 - **isolez les postes de travail par des séparations physiques** (plexiglas, contreplaqué),
 - **réduisez le nombre d'opérateur** sur la machine en adaptant la cadence.
- **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :**
 - **rappelez l'importance du port des EPI**, et notamment des gants, pour prévenir les risques et facilitez le lavage des mains en présence de cambouis,
 - **rappelez que les gants ne constituent pas une protection contre la Covid** et que **les mains doivent être lavées ou désinfectées après le retrait d'un EPI** (gants, lunettes, combinaison, masque, casque, etc.).
- **Activités dans les bâtiments, principes de base :**
 - **espacez d'au moins un mètre les postes de travail** par marquage au sol,
 - si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, filmc etc.),
 - **veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail** chaque jour et après chaque pause,
 - **adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production** (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe.
- **Vente aux consommateurs, principes de base :**
 - **le client ne touche pas les produits : les produits sont déposés sur le comptoir par le vendeur**, puis dans un second temps pris par le client,
 - **privilégiez les modes de règlements « sans-contact »**,
 - prévoyez un affichage sur le port du masque, les gestes barrières et la jauge d'accueil maximale préconisée par le protocole national commerce,
 - aérez le local de vente le plus souvent possible,
 - aménagez le poste de vente avec un écran plexiglas régulièrement nettoyé.





3. VÉRIFIER



- **Le respect des distances de sécurité.**
- **La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et la mise à disposition d'un point d'eau.**
- Le **nettoyage** des outils, habitacles de véhicule, volant, commandes, poignées de porte... en fin de journée de travail.
- La bonne **ventilation des locaux et des engins** plusieurs fois par jour et en fin de journée.
- **L'élimination correcte des déchets** dans des sacs fermés hermétiquement en fin de journée (présence du virus constant dans le temps sur différents support inorganiques).
- **Procédez à des retours et partages d'expériences** des aléas de la journée pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- **Prenez des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension, etc) de vos collaborateurs régulièrement.
- **Attention : un risque peut en cacher un autre !**
Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque animal, machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en oeuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre exploitation ou de votre entreprise.